

2104

Mardi 6 novembre 1951.

Création d'un laboratoire européen
de recherches nucléaires.

Département politique. Proposition du 5 novembre 1951.

Le département politique communique ce qui suit:

"Lors de sa dernière session tenue en 1950, la Conférence générale de l'Unesco a adopté une résolution autorisant le Directeur général de cette institution à:

a) faciliter et encourager la création et l'organisation de laboratoires et de centres régionaux, afin qu'une collaboration plus étroite et plus fructueuse s'établisse entre les hommes de science des différents pays qui s'efforcent d'accroître la somme des connaissances humaines dans des domaines où les efforts déployés isolément par l'un quelconque des Etats de la région intéressée ne sauraient permettre d'y parvenir;

b) et à cette fin déterminer dans quelle mesure la création de tels centres de recherches régionaux est possible et nécessaire, effectuer des enquêtes préliminaires sur leur financement et leur installation et aider à élaborer leurs programmes de travail, sans prélever de fonds sur le budget régulier de l'Unesco pour participer aux frais de construction ou d'entretien.

A la suite de cette décision, le Directeur général de l'Unesco a procédé à une enquête préliminaire dont il est résulté que la création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires, centré sur un ou plusieurs appareils suffisamment puissants pour accélérer des particules jusqu'à des énergies comparables à celle du rayonnement cosmique, c'est-à-dire jusqu'à quelques milliards d'électrons volts, présenterait un très grand intérêt.

Les conclusions des personnalités consultées furent consignées dans un rapport qui nous fut communiqué par le Directeur général de l'Unesco en date du 31 juillet. Celui-ci invita en même temps la Suisse à prendre part à une conférence devant définir les modalités de la collaboration active, financière et technique, que les Etats intéressés apporteraient au futur laboratoire. Cette conférence se tiendra à la Maison de l'Unesco à Paris, du 17 au 21 décembre prochain.

La Communication du Directeur général de l'Unesco fut transmise, pour préavis, à M. le professeur Alexandre de Muralt, Président central de la Société helvétique des sciences naturelles, et à M. le professeur Paul Karrer, Président de la Section des sciences exactes, naturelles et appliquées de la Commission nationale suisse pour l'Unesco. M. le professeur Karrer nous répondit le 13 octobre qu'il avait fait examiner le projet du Directeur général de l'Unesco par le professeur Paul Scherrer, de l'Ecole Polytechnique fédérale. Celui-ci était arrivé à la conclusion que ledit projet était beaucoup trop onéreux pour que la Suisse pût collaborer à sa réalisation (environ 20 à 25 millions de dollars). M. le professeur Karrer nous informait en même temps que le professeur Jauger, de Paris, avait élaboré un nouveau projet beaucoup plus simple qui entraînerait des dépenses moins considérables.

La Société suisse de physique et le Comité national suisse de physique manifestèrent un grand intérêt à l'égard du nouveau projet. Ils demandèrent que la Suisse fût représentée par une délégation qualifiée à la conférence convoquée par le Directeur général de l'Unesco au cours de laquelle le projet serait examiné. Ils demandèrent en outre que la délégation soit autorisée à annoncer, sous réserve de ratification, la collaboration de la Suisse et qu'elle propose Genève comme siège du futur laboratoire. La Société suisse de physique et le Comité national suisse de physique firent valoir que la Suisse ne saurait se tenir à l'écart d'un projet international d'une si grande importance pour la science. Ils soulignèrent les avantages d'ordre spirituel et matériel qu'aurait la Suisse à voir le laboratoire européen de recherches nucléaires s'établir sur son territoire: rayonnement scientifique, possibilité de développement de nos jeunes savants, fourniture de matériel et de personnel, etc.

Nous devons communiquer avant le 10 novembre 1951 au Directeur général de l'Unesco les noms des délégués suisses à la conférence du 17 décembre, ainsi que la nature des pouvoirs dont ils seront munis. Nous constatons cependant qu'il est impossible d'élucider d'ici là les différents problèmes que poserait notre collaboration à l'entreprise de

- 3 -

l'Unesco. D'autre part, nous avons appris que le gouvernement danois faisait de grands efforts pour obtenir que le futur laboratoire s'établisse à Copenhague. Nous sommes donc d'avis qu'il y aurait lieu d'annoncer sans retard notre participation à la conférence convoquée par le Directeur général de l'Unesco afin de manifester l'intérêt que nous y portons. Nous vous soumettrons ultérieurement les instructions à donner à cette délégation une fois que nous aurons pu fixer avec les autres Départements intéressés et le gouvernement genevois les détails d'ordre financier et autres de notre collaboration.

Après consultation des milieux scientifiques suisses, nous sommes d'avis que notre délégation devrait comprendre d'une part, MM. les professeurs Scherrer, président de la Commission suisse de l'énergie atomique, Mercier, président de la Société suisse de physique, et Preiswerk, membre de la Commission suisse de l'énergie atomique, comme spécialistes des questions scientifiques; d'autre part, M. le Conseiller d'Etat Picot, M. le professeur Piaget, Président de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, et M. Bernard Barbey, conseiller de légation chargé des affaires culturelles auprès de notre légation à Paris, pour les questions administratives, financières et politiques. M. le Conseiller d'Etat Picot a suggéré que M. le professeur Scherrer soit désigné chef de la délégation, avis auquel nous nous rallions."

En conséquence, il est

d é c i d é :

1. Le Conseil fédéral enverra à la conférence convoquée par le Directeur général de l'Unesco à Paris, du 17 au 21 décembre 1951, pour examiner la création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires, une délégation composée comme suit:

- M. le professeur Paul S c h e r r e r , président de la Commission suisse de l'énergie atomique, chef de la délégation;
- M. Albert P i c o t , Conseiller d'Etat de Genève,
- M. le professeur Jean P i a g e t , président de la Commission nationale suisse pour l'Unesco,
- M. le professeur André M e r c i e r , président de la Société suisse de physique,
- M. le professeur Peter P r e i s w e r k , membre de la Commission suisse de l'énergie atomique,
- M. Bernard B a r b e y , conseiller de légation.

Les indemnités des délégués seront fixées par le Département politique d'entente avec le Département des Finances.

2. Le Département politique soumettra au Conseil fédéral, d'entente avec les autres départements intéressés, les instructions à donner à cette délégation.

Extrait du procès-verbal au Département politique pour exécution (3), aux Départements de l'Intérieur, Militaire et des Finances et des Douanes, pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser